



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES
SERVICE DES MARCHES PUBLICS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 22 MARS 2021

P.V. N° 115
Dossier N° 17

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la validation des modalités de recours au régime dérogatoire de la loi ASAP relatif au seuil de dispense de procédure des marchés de travaux,

VU la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP),

VU le règlement intérieur des procédures d'achats du SDIS 77 organisant la mise en œuvre de procédures adaptées,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'acter le recours au régime dérogatoire de la loi ASAP en élargissant la mise en concurrence à 3 devis pour toute procédure de travaux comprise entre 40 000 et 90 000 € HT.

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU